

LA COOPÉRATIVE POUR LA REPRISE DU GROUPE HOSPITALIER MUTUALISTE DE GRENOBLE VIENT DE DÉPOSER SON OFFRE

EN BREF – Salariés, syndicats et collectif d’usagers ont déposé, lundi 10 janvier, leur offre de reprise du groupe hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble auprès de la mutuelle Adrea. Ils veulent ainsi préserver le statut d’établissement de santé privé d’intérêt collectif (Espic) et comptent sur les pouvoirs publics pour user au besoin de leur droit de préemption.

« *C’est un grand jour, c’est le jour de la Scic* », se sont réjouis ce lundi les membres du groupement entre salariés, usagers et syndicats du GHM. Et ils l’ont fait en seulement dix jours. Dix jours pour créer « *un dossier solide et crédible* », déposé à 18 heures sur la table d’Aesio Adrea Mutuelle, afin de reprendre le groupe hospitalier mutualiste ouvert à la vente.

La formation en coopérative des salariés, usagers et syndicats du groupe hospitalier mutualiste est une première en France pour ce type d’établissement. « *Avec ce projet, nous sommes dans l’air du temps* », affirme le Dr Nicolas Albin, chef du pôle cancérologie du GHM. Selon lui, « *ce mode de gestion permettra une plus grande implication des soignants comme des soignés* ».

« L’offre de soins doit être universelle et gratuite »

« *Nous voulons défendre une structure sanitaire qui assure une mission de service public* », martèle le Dr Albin, qui s’inquiétait, il y a peu, du risque sanitaire lié à une vente au privé lucratif.

Dans la lettre adressée à la mutuelle propriétaire du groupe hospitalier, le collectif d’usagers rejoint Adrea sur la nécessaire qualité de l’offre de soins. Mais il ajoute qu’elle doit être « *universelle et gratuite. Sinon, à quoi bon défendre encore l’esprit mutualiste et la beauté du système français si seul.e.s les plus fortuné.e.s ont accès à ces soins de qualité ?* »

Une contribution demandée à la Scimi, qui touche les loyers

Le collectif défend donc trois revendications principales : le maintien du statut d’établissement de santé privé d’intérêt collectif (Espic) ; l’inclusion des usagers dans les décisions ; mais aussi le remboursement des dettes du GHM avec les bénéfices de la Scimi, société propriétaire des murs.

En effet, la Scimi, qui appartient à Adrea à hauteur de 46,59 %, serait « *bénéficiaire de 20 millions d'euros. Là où le GHM est lui déficitaire de 20 millions d'euros* », souligne Jean-Philippe Moutarde, coordinateur du collectif d'usagers.

Les membres de la Scic trouvent normal de lui demander une contribution, sachant que la Scimi prélève des loyers mensuels dont elle fixe le montant mais ne gère pas l'activité, laissée à la charge du GHM.

Autre demande de la part de la Scic : recevoir les modalités de sélection des prétendants à la reprise. « *Pour l'instant, nous faisons face à un fonctionnement très opaque. Nous n'avons ni critères de sélection, ni calendrier* », dénonce Joëlle Estivals, membre du collectif d'usagers.

Un soutien (toujours) attendu des acteurs politiques

Face au risque de voir la vente se faire au privé lucratif, la Scic compte sur le soutien des acteurs politiques, notamment via la possibilité d'une préemption. Ses membres ont ainsi adressé une lettre au maire Éric Piolle, au président de la métropole Christophe Ferrari, ainsi qu'au député de l'Isère Olivier Véran, à la ministre de la Santé Agnès Buzyn et à l'agence régionale de santé.

Ils y demandent à « *disposer d'informations techniques quant à la faisabilité de cette préemption et invite(nt) les collectivités à faire usage de leurs droits* ». Le président de la métropole a d'ores et déjà pour sa part promis de « *ne pas laisser le GHM tomber dans le privé lucratif* ».

Une première réunion publique du futur collège des usagers aura lieu vendredi 14 février à 18 h 30 à la Maison des associations.

Anissa Duport-Levanti